

N° 00003

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Décision modificative (EPRD-modificatif) des EHPAD du CASVP et du Centre d'accueil de jour les Balkans (budget annexe 03) pour l'exercice 2026

Le Conseil,

Vu les articles R 314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 approuvé par le Conseil le 23 juin 2023 ;

Vu l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) relatif à l'ouverture des crédits de l'exercice 2026 adopté le 19 décembre 2025 ;

Vu l'annexe 1-bis présentant l'EPRD modificatif des EHPAD et du CAJ du CASVP ;

Vu le mémoire présenté par le Directeur Général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Délibère

Article 1 :

Le montant des crédits du tableau de financement prévisionnel (TFP) pour 2026 est modifié comme suit :

	EPRD initial 2026	Décision Modificative 2026	EPRD modifié 2026
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement	0 €	0 €	0 €
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	241 830 €	0 €	241 830 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	293 376 €	0 €	293 376 €
Titre 3 - Autres ressources	0 €	0 €	0 €
TOTAL RESSOURCES	535 206 €	0 €	535 206 €
Prélèvement sur fond de roulement	14 311 201 €	200 653 €	14 511 854 €
Insuffisance d'autofinancement	3 511 360 €	1 521 600 €	5 032 960 €
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	365 100 €	0 €	365 100 €
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	10 969 947 €	- 1 320 947 €	9 649 000 €
Titre 3 - Autres emplois	0 €	0 €	0 €
TOTAL EMPLOIS	14 846 407 €	200 653 €	15 047 060 €
Apport au fonds de roulement	0 €	0 €	0 €

Article 2 :

Le montant des autorisations de programme de travaux et d'équipement au titre de 2026 est modifié comme suit :

Stock d'AP après EPRD initial 2026	Décision Modificative 2026	Stock d'AP après EPRD modificative 2026
10 072 000 €	1 025 000 €	11 097 000 €

Article 3 :

Le montant des crédits du compte de résultat prévisionnel pour 2026 est modifié comme suit :

	EPRD initial 2026	Décision Modificative 2026	EPRD modificatif 2026
PRODUITS			
Groupe I - Produits de la tarification	130 843 700 €	711 380 €	131 555 080 €
Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	6 948 690 €	475 770 €	7 424 460 €
Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	3 728 480 €	1 319 550 €	5 048 030 €
TOTAL PRODUITS	141 520 870 €	2 506 700 €	144 027 570 €
CHARGES			
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	36 691 000 €	1 134 150 €	37 825 150 €
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	97 218 240 €	1 903 390 €	99 121 630 €
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	21 300 740 €	874 750 €	22 175 490 €
TOTAL CHARGES	155 209 980 €	3 912 290 €	159 122 270 €
RESULTAT	-13 689 110 €	-1 405 590 €	-15 094 700 €

P/Le Président
 Du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE